

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-069

■ Délibération

N° 2026-59

Séance du 07 avril 2026

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DES
INSTANCES DE HAUTE-SAVOIE NORDIC

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

Le plateau des Glières est le premier domaine nordique de Haute Savoie. Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner un élu délégué auprès des instances de l'association d'Haute Savoie Nordic, afin de représenter la commune de Fillière et ses intérêts.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2121-33 du CGCT, qui prévoit que le conseil municipal désigne les représentants de la commune dans les organismes extérieurs,

Considérant que l'association « Haute-Savoie Nordic » gère le domaine nordique du plateau des Glières, premier domaine nordique de Haute-Savoie,

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote,

Considérant les candidatures d'Aymeric DAUBERCIES et Thierry GUENAT et en tant que délégué.

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal,

■ **VALIDE** la désignation de :

- **Aymeric DAUBERCIES en tant que délégué auprès des instances d'Haute Savoie Nordic : approuvée à 25 voix pour, 7 voix contre (Catherine SONDAZ, Thierry GUENAT, Stéphane BOUCLIER, Céline BURDIN, Philippe MACHEDA, Catherine GURLIAT, Francis AUBERT) et 1 abstention (Sylvie PONCET-FILLION)**

Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI



Le Maire
Christian ANSELME

